



Mobilité résidentielle et vieillissement : pour le meilleur et contre le pire

Sabrina Aouici

Unité de recherche sur le vieillissement, Cnav

Laurent Nowik

Université de Tours et Unité de recherche sur le vieillissement, Cnav

r é s u m é s
abstracts

Aouici S., Nowik L., 2021, « Mobilité résidentielle et vieillissement : pour le meilleur et contre le pire », *Retraite et société*, 86, p. 21-45.

Sur l'ensemble des mobilités résidentielles observées chez les personnes à la retraite, une partie intervient en lien avec l'avancée en âge. Cet article vise à les distinguer des mobilités d'agrément et à en comprendre les logiques. En se concentrant sur la situation française, les résultats des enquêtes Logement de l'Insee, qui fournissent un état des lieux régulier des mobilités résidentielles, sont examinés dans un premier temps. L'enquête Amare (Ancrage et mobilité résidentielle à la retraite) est mobilisée à la suite. Par son approche qualitative, elle permet de comprendre plus finement la manière dont les mobilités résidentielles d'*ajustement* prennent forme pendant la retraite. L'analyse confirme la recherche de protection matérielle ou affective chez certains retraités par le biais de la mobilité résidentielle. Sous l'effet du vieillissement individuel, les mobilités d'ajustement relèvent souvent d'une combinaison d'intentions personnelles, difficilement dissociables, s'inscrivant dans la continuité de parcours biographiques et de configurations familiales spécifiques.

Mots-clés : mobilité résidentielle ; mobilité spatiale ; mobilité (résidentielle) d'ajustement ; parcours résidentiel ; retraite ; retraités ; déménagement, personnes âgées ; vieillissement

Residential mobility and ageing: for the best and against the worst

Residential mobility observed among retired people occurs in part in relation to advancing age. This article seeks to distinguish it from "comfort-based" residential mobility and to understand the underlying logic. With a focus on the situation in France, the article begins by examining the results of the INSEE housing surveys, which provide a regular assessment on residential mobility. It then reviews the AMARE survey on integration and residential mobility in retirement, which, through its qualitative approach, sheds greater light on the forms taken by "adjustment-based" residential mobility in retirement. The analysis confirms that some retirees change residences with the aim of seeking material or emotional protection. As individuals age, their adjustment mobility is often related to a combination of personal intentions that are difficult to dissociate and consistent with a specific life course and family arrangements.

Keywords: residential mobility; spatial mobility; adjustment (residential) mobility; residential trajectory; retirement; retired people; moving; older people; ageing

Dans les pays du Nord, l'augmentation de l'espérance de vie au-delà de 60 ans a profondément modifié le temps de la retraite. En quelques décennies, cette période de l'existence est devenue un temps social qui invite à vivre sa vie sur un mode plus personnel, en quête d'« authenticité » (Deschavanne & Tavoillot, 2007). Cependant, les capacités d'agir ne sont pas identiques pour tous les individus sociaux et elles peuvent se voir contrariées par des événements biographiques comme par la réduction des facultés physiques ou cognitives. Le lieu de vie dans lequel les individus évoluent peut alors ne plus correspondre à leurs attentes ou besoins, ce qui conduit certains d'entre eux à changer d'habitat.

Déménager à la retraite renvoie à une situation très inégalement partagée en Europe. La France se place dans une position médiane, entre les pays du Nord où les taux de mobilité sont forts (Suède, Danemark) et les pays du Sud qui enregistrent les valeurs les plus faibles du continent (Italie, Espagne) [Laferrère & Angelini, 2009]. Ces différences entre les pays peuvent s'expliquer par les caractéristiques nationales du marché du logement (propension à la propriété, part des résidences secondaires et des logements sociaux) et de sa régulation, l'existence très inégale d'habitats « intermédiaires » dédiés aux personnes âgées autonomes (résidences seniors avec services par exemple) et d'institutions médicalisées (Ehpad en France pour les personnes les plus dépendantes), ou encore par l'action différenciée des politiques publiques qui visent à accompagner financièrement le maintien à domicile malgré la perte d'autonomie et à prévenir les effets du vieillissement individuel (politique du « bien-vieillir »). Dans les pays du Nord, comme au Danemark par exemple, la perte d'autonomie et le maintien à domicile sont fortement soutenus par diverses actions prises en charge par la collectivité publique, dans le cadre d'un modèle plutôt individualiste que permet un État-providence fort (Assous & Ralle, 2000). À l'opposé de ce modèle, les pays du Sud se caractérisent par des normes d'obligation filiale plus fortes (Daatland & Herlofson, 2003), avec une cohabitation intergénérationnelle importante et un modèle familialiste plus prégnant (Espagne ou Italie par exemple) [Ogg & Renaut, 2005]. Du côté des individus, la mobilité résidentielle s'inscrit dans des pratiques culturelles nationales, renvoie à des dispositions sociales inégalement partagées par les retraités et dépend de certains événements qui ponctuent les parcours de vie. Il reste que les logiques de la mobilité résidentielle se distinguent selon la position des individus dans le cycle de vie.

L'objectif de cet article est de partir des situations de mobilités résidentielles observées pendant cette temporalité sociale que constitue la retraite pour examiner celles qui s'opèrent en lien avec le vieillissement individuel. Quand l'âge augmente, la probabilité d'avoir des difficultés à se mouvoir augmente elle aussi, la santé a tendance à se détériorer, les personnes qui vivent en couple font l'expérience du veuvage – plus souvent les femmes que les hommes –, etc. Quand les individus rencontrent ces situations, certains font le choix de déménager (moins de 10 % des ménages au-delà de 70 ans, si l'on fait une observation transversale en interrogeant la mobilité des quatre dernières années). Toutefois, si seulement 6 % des logements s'avèrent adaptés aux difficultés spécifiques des personnes âgées (estimations de l'Agence nationale de l'habitat), les motivations qui poussent les individus à rester dans leur logement ou à le quitter ne se résument pas à la question de l'adaptation du logement. Thalineau et Nowik (2009) ont déjà montré que pendant la retraite, on assiste à des mobilités résidentielles visant la recherche de protection matérielle ou affective, et que ces mobilités d'*ajustement* seraient l'occasion de se rapprocher d'un membre de la famille, souvent un enfant adulte, de choisir une commune ou un quartier mieux équipé en services que le lieu précédent, et, tant qu'à faire, d'emménager dans un logement plus simple à entretenir et plus accessible.

On fait alors l'hypothèse que ces changements d'habitation rétablissent un sentiment de confiance et de sécurité pour les retraités qui y consentent, mais cela mérite d'être vérifié. Ce n'est cependant pas l'objectif des grandes enquêtes par questionnaire, qui visent à mesurer l'intensité de la mobilité et à caractériser les individus s'y livrant. Pour cela, il convient d'avoir recours à des approches qualitatives, ce que nous avons fait par l'intermédiaire de l'enquête Amare¹ (Ancrage et mobilité résidentielle à la retraite) [Gallou *et al.*, 2019]. L'objectif principal de cette recherche qualitative était d'analyser la mobilité résidentielle d'hommes et de femmes récemment retraités ou installés dans la retraite depuis plus longtemps. Des entretiens semi-directifs ont été menés en 2016 avec 72 retraités du régime général (repérés dans les données administratives de la Cnav) ayant connu une mobilité résidentielle dans les 18 derniers mois, sur trois terrains d'études : l'Île-de-France, l'Indre-et-Loire et l'île de La Réunion. Le guide d'entretien abordait tour à tour la situation familiale et conjugale des répondants, l'histoire résidentielle, le logement actuel, les raisons de la dernière mobilité, les relations au nouvel environnement (activités quotidiennes, relations sociales et solidarités), les éventuels autres projets de mobilité résidentielle et la perception du vieillissement. Les entretiens se sont généralement déroulés au domicile des retraités. D'une durée moyenne d'une heure et quinze minutes, ils ont été enregistrés après que le chercheur a préalablement certifié la préservation de l'anonymat (tous les noms utilisés dans cet article sont fictifs) et recueilli le consentement éclairé des enquêtés. Les entretiens ont ensuite été intégralement retranscrits.

En complément aux enquêtes statistiques, nous pouvons grâce à ce corpus identifier facilement les mobilités d'ajustement qui se distinguent de celles, plus communes, souvent observées en début de retraite – appelées ici mobilités d'*agrément* –, où la priorité des

1. Ce projet de recherche a réuni quatre partenaires : la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), l'Unité mixte de recherche (UMR) 7324 CNRS Citeres, l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

personnes est de privilégier les aménités environnementales ou de renforcer leur attachement à une région de socialisation antérieure.

Comprendre les logiques des mobilités d'ajustement et caractériser les individus sociaux qui les réalisent participent de la réflexion générale sur la politique du maintien à domicile. Pour y contribuer, nous partons de la mesure des mobilités résidentielles observées au-delà de 50 ou de 60 ans². Les trois dernières vagues de l'enquête Logement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) sont ensuite explorées pour dresser un état des lieux des mobilités résidentielles au cours de la retraite et des raisons que les individus en donnent : ces données permettent de distinguer la mobilité autour de la retraite et celle observée à un âge plus avancé (sans tenir compte des entrées en institution médicalisée pour personnes âgées dépendantes, qui relèvent le plus souvent d'une forte perte d'autonomie). Pour aller ensuite vers une démarche plus compréhensive des mobilités résidentielles, nous utilisons le corpus de l'enquête Amare permettant de mieux analyser la manière dont les mobilités d'*ajustement* se pensent et s'organisent pendant la retraite.

Caractéristiques de la mobilité résidentielle en France après 55 ans

L'enquête nationale sur le logement (ENL) de l'Insee offre un niveau d'information sur la mobilité résidentielle, dont l'évolution peut être étudiée âge par âge. La dernière collecte, organisée en 2013³, confirme une mobilité plus importante autour du passage à la retraite, une baisse progressive de la mobilité après 65 ans, avant une légère reprise vers 85 ans, probablement sous l'effet d'ajustements devenus nécessaires avec l'accroissement de la fragilité, caractérisant une logique de sécurisation.

Cette enquête permet également de comparer la mobilité effective et la mobilité souhaitée avec quelques années de décalage⁴. Les projets formulés à un moment du parcours de vie peuvent être très différents de la réalité finalement observée. Concrétisés ou non, les projets sont néanmoins intéressants à analyser dans la mesure où ils sont révélateurs de facteurs intervenant dans le processus décisionnel. L'analyse des intentions de départ à la retraite montre par exemple que les projets émis deux ans avant le départ se réalisent dans seulement un cas sur trois, divers facteurs amenant les individus à réévaluer

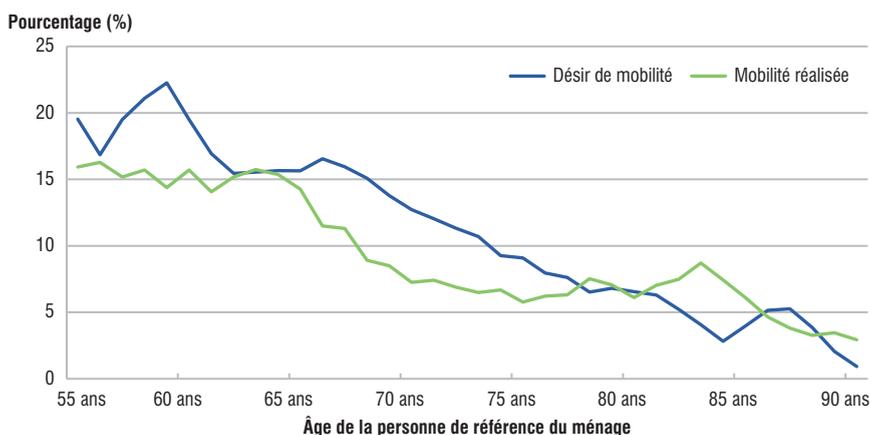
2. Il n'y a pas de confusion pour nous entre le statut de retraités et l'âge. Nous étudions la mobilité résidentielle en fonction de l'âge, en étant conscients que la proportion de retraités parmi les personnes âgées de 50 à 59 ans est faible (au 31 décembre 2018, 2 % des retraités du régime général en France bénéficiant d'une pension de droit direct avaient moins de 62 ans – Données Cnav, 2019). Certes, considérer l'âge ne permet pas complètement de rendre compte de la mobilité des retraités ; c'est toutefois un moyen ici de mettre en regard les mobilités effectuées autour du passage à la retraite et les autres mobilités qui surviennent plus tard.

3. La vague 2013 de l'enquête Logement a été menée de juin 2013 à juin 2014. Elle concerne plus de 33 000 logements répondants, dont 27 000 en France métropolitaine. Les analyses présentées ici portent sur l'échantillon métropolitain. Sur ces 27 000 répondants en métropole, près de 12 500 sont âgés de 55 ans ou plus, dont à peine 1 000 ont 85 ans ou plus. Les effectifs étant relativement faibles après 85 ans, les données doivent donc être interprétées avec précaution après cet âge. Par ailleurs, le champ de l'ENL (individus vivant en logement ordinaire) ne permet pas, de fait, de couvrir les mobilités vers un Ehpad et autres logements « non ordinaires ».

4. Les participants à l'enquête Logement répondent « oui » ou « non » à la question « Souhaitez-vous changer de logement ? », sans précision supplémentaire concernant la date de ce projet.

leur décision initiale (Aouici, 2015). Comme le montre la [figure 1](#), l'aspiration à la mobilité résidentielle en France métropolitaine connaît des valeurs élevées entre 55 et 62 ans, en lien avec les projets que les individus formulent à l'approche ou au début de la retraite (à 60 ans par exemple, un quart des enquêtés répondent affirmativement à la question « Souhaitez-vous changer de logement ? »). Aux âges plus élevés, le souhait d'un déménagement devient moins fréquent, mais les mobilités souhaitées se superposent avec les mobilités effectives, laissant penser que la mobilité devient plus contrainte.

Figure 1 > Mobilité résidentielle et désir de mobilité en 2013 (France métropolitaine)



Source : Insee Enquête Logement 2013.

Champ : 28 072 389 ménages dont la personne de référence est âgée de 18 ans ou plus au 31/12/2013.

Lecture : la courbe verte représente l'âge de la personne de référence du ménage lors de la mobilité pour les ménages ayant changé de logement entre le 01/01/2009 et le 31/12/2013 ; la courbe bleue représente le désir de mobilité exprimé lors de l'enquête en fonction de l'âge de la personne de référence du ménage au 31/12/2013. Ainsi, 15,9 % des ménages interrogés ont déménagé alors que la personne de référence du ménage était âgée de 55 ans (moyennes mobiles d'ordre 3, dans le souci d'éliminer les fluctuations les moins significatives). Près de 20 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 55 ans au 31/12/2013 déclaraient vouloir changer de logement.

Évolution entre 2002 et 2013

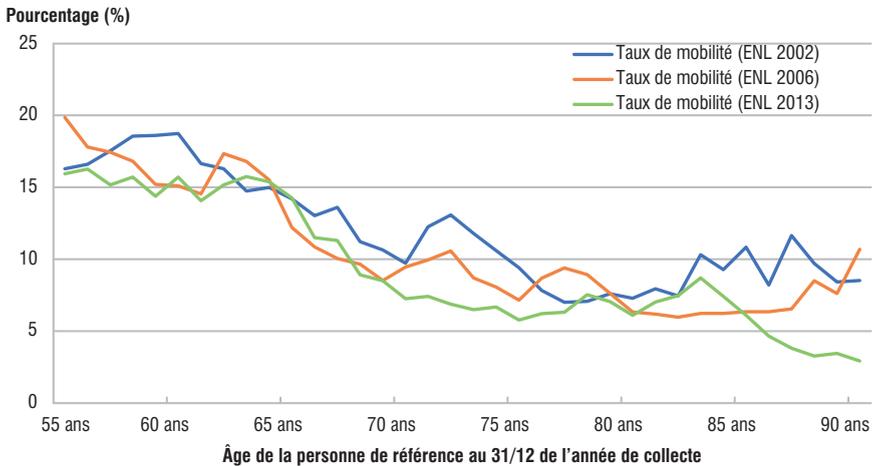
La comparaison des trois dernières enquêtes Logement (2002, 2006 et 2013) indique que la mobilité effective après 55 ans est relativement stable dans le temps en France, tendant même légèrement à se réduire depuis 2002⁵ ([figure 2](#)). Chez les jeunes retraités (ou les personnes à l'approche de la retraite), cette baisse de la mobilité est relativement surprenante. En effet, il s'agit des premiers « papy-boomers⁶ » dont le parcours de vie a été caractérisé par une plus grande mobilité spatiale (Bonvalet & Ogg, 2009). Leur disposition à la mobilité aurait-elle été tempérée par la crise de 2008-2009 ? Les résultats de la future enquête Logement (attendus pour fin 2021⁷) permettront de préciser plus

5. Les courbes représentant le désir de mobilité montrent le même profil décroissant avec l'âge que la mobilité réalisée et une aspiration à la mobilité en baisse entre 2002 et 2013, quel que soit l'âge.

6. Nous nous autorisons cette expression maintenant courante pour dénommer les *baby-boomers* arrivés à l'âge de la retraite.

7. La nouvelle vague de l'enquête Logement de l'Insee (sous-traitée auprès de l'institut Ipsos) devait se dérouler en 2019-2020, mais elle a été suspendue en raison de la crise sanitaire du coronavirus.

Figure 2 > Taux de mobilité résidentielle selon l'âge après 55 ans au cours des 4 dernières années en 2002, 2006 et 2013 (France métropolitaine)



Source : Insee Enquête Logement (vagues 2002, 2006 et 2013).

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de 18 ans ou plus au 31 décembre de l'année de collecte (2002, 2006 et 2013).

Lecture : la courbe bleue représente les taux de mobilité résidentielle observés en 2002, la courbe orange et la courbe verte retracent respectivement les taux observés en 2006 et en 2013. Près de 13 % des enquêtés âgés de 72 ans en 2002 avaient connu une mobilité au cours des 4 dernières années.

clairement le comportement des générations nées après 1945, sachant toutefois que les « papy-boomers » n'ont pas les mêmes situations de conjugalité que leurs aînés et qu'ils connaîtront le veuvage à un âge plus élevé.

Dans les trois dernières enquêtes Logement, on identifie un niveau relativement haut de mobilité résidentielle autour de 60 ans (entre 15 % et 20 % des répondants ont déclaré avoir changé de domicile⁸), puis un second peu avant 75 ans pour les vagues 2002 et 2006 (entre 10 et 15 %). Dans l'enquête de 2013, ce regain de la mobilité en « milieu de retraite » n'est pas perceptible, mais il pourrait s'être déplacé de quelques années vers la droite du graphique.

Au-delà de 55 ans, les souhaits de mobilité les plus forts s'observent donc principalement en lien avec les projets de retraite : n'étant plus contraints géographiquement par le lieu de l'exercice professionnel, une partie des individus déménageront dans l'espoir que le nouveau territoire ou le nouveau logement contribueront à faire de la retraite une période heureuse. Cette mobilité d'*agrément*⁹ permet aux individus de réorganiser simultanément l'espace et les activités alors qu'ils abordent une nouvelle période de l'existence. Cela peut aussi être l'occasion de se rapprocher de certains membres de

8. Ces valeurs sont en accord avec les données du recensement de la population de 2007, qui indiquaient que 18 % des personnes âgées de 55 à 64 ans avaient effectué une mobilité résidentielle au cours des cinq dernières années (Nowik, 2014).

9. Aussi appelée « mobilité de retraite » (Cribier *et al.*, 1990 ; Thomsin, 2001) ou « mobilité de confort » (Driant, 2007).

la famille, d'élire domicile dans un territoire synonyme de vacances ou encore de revenir sur un territoire de socialisation antérieur¹⁰ (Guichard-Claudic, 2001 ; Thalineau & Nowik, 2009). Le changement de domicile qui intervient plus tard dans le cycle de vie s'effectue dans un contexte différent. Il peut faire suite à un événement majeur du parcours de vie, par exemple le veuvage (Delbès & Gaymu, 2002 ; Bonnet & Gobillon, 2007), tenir compte du déclin de l'état de santé (et des caractéristiques de l'habitat jugées inadaptées), du besoin impérieux de retrouver une sécurité ontologique en emménageant dans un lieu qui resécurise (Nowik, 2016). Quand le vieillissement individuel s'exprime plus fortement (perte d'autonomie), la mobilité devient « contrainte » par la force des choses, les individus n'ayant plus la possibilité d'organiser leur quotidien dans leur habitat (Membrado & Rouyer, 2013).

Cette mobilité d'ajustement n'est pas exclusive de la mobilité d'agrément, et réciproquement. Même si les retraités ont une mobilité résidentielle plus faible que les actifs, ils peuvent déménager plusieurs fois après avoir cessé leur activité professionnelle. Les enquêtes Logement montrent qu'environ 10 % des retraités ont déménagé deux fois ou plus au cours des quatre années qui précèdent l'enquête. On obtiendrait des valeurs plus fortes à l'aide d'une enquête longitudinale si l'on pouvait suivre des individus pendant deux décennies, à l'instar du travail de Delbès et Gaymu (2003), mené auprès de deux cohortes nées en 1916 et 1922 (3 000 personnes), stipulant que 15 % des personnes avaient déménagé entre 62 et 75 ans. Par ailleurs, plus les individus ont connu au cours de leur vie active des mobilités résidentielles, plus ils sont propices à des déménagements multiples au cours de la retraite : Laferrère et Angelini l'avaient mis en évidence à l'aide de l'enquête Share (2009), et Sanderson obtient des résultats similaires à partir des données belges (dans ce numéro de *Retraite et société*).

Les motifs de la mobilité

Les données de l'enquête Logement permettent de questionner les projets de mobilité et de distinguer si ceux-ci relèvent d'un *souhait* du répondant (« *Souhaitez-vous changer de logement ?* ») et/ou de *contraintes* (« *Pensez-vous être contraint de quitter votre logement dans les trois ans à venir ?* »). Les principaux résultats reproduits dans le [tableau 1](#) montrent que les tendances sont similaires pour les trois groupes.

De manière générale, la part d'individus aspirant à déménager sans contrainte est supérieure chez les enquêtés de 55-64 ans par rapport aux plus âgés (jusqu'à trois fois plus élevée pour les 55-64 ans que pour les 75 ans et plus). Les écarts s'atténuent dès lors qu'une contrainte réelle ou supposée s'immisce dans la décision de mobilité (les enquêtés âgés de 55 à 64 ans évoquent deux fois plus fréquemment que les enquêtés âgés de 75 ans et plus un projet de mobilité lié à une contrainte). La tendance s'inverse lorsque l'on questionne la contrainte de quitter le logement actuel sans projet de mobilité. Nous faisons à ce stade l'hypothèse que l'effet légèrement plus marqué de la contrainte sur les décisions de mobilité des plus âgés reflète les déménagements liés à une dégradation de l'état de santé, une perte de capacité ou encore une augmentation de la fragilité.

10. Cette liste n'est pas exhaustive. Certains individus sont aussi contraints de libérer un logement de fonction, d'autres peuvent quitter une résidence principale pour s'établir définitivement dans une résidence secondaire qu'ils possédaient déjà, etc. Les motifs peuvent aussi se cumuler.

Tableau 1 > Mobilité souhaitée ou mobilité contrainte chez les personnes de 55 ans et plus (France métropolitaine)

Désir de mobilité et/ou mobilité contrainte	Ensemble	55-64 ans ¹¹	65-74 ans	75 ans et plus
Proportion de personnes souhaitant changer de logement sans contrainte de mobilité (en %)				
Vague 2002	9,6	14,9	9,2	4,8
Vague 2006	8,7	13,9	8,0	4,2
Vague 2013	10,5	14,7	11,6	4,1
Proportion de personnes souhaitant changer de logement et pensant être contraintes de quitter leur logement actuel dans les 3 ans à venir (en %)				
Vague 2002	1,5	2,1	1,5	0,9
Vague 2006	2,7	3,9	1,8	2,4
Vague 2013	2,6	3,6	2,5	1,4
Proportion de personnes pensant être contraintes de quitter leur logement actuel dans les 3 ans (sans désir de mobilité) [en %]				
Vague 2002	1,2	1,5	0,7	1,3
Vague 2006	2,6	2,8	1,6	3,4
Vague 2013	2,5	2,5	1,7	3,2
Proportion de personnes ne souhaitant pas changer de logement et ne pensant pas être contraintes de le quitter dans les 3 ans à venir (en %)				
Vague 2002	87,8	81,5	88,6	93,0
Vague 2006	86,0	79,4	88,6	90,1
Vague 2013	84,4	79,3	84,2	91,2

Source : Insee enquête Logement (vagues 2002, 2006 et 2013).

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de 55 ans ou plus au 31 décembre de l'année de collecte (2002, 2006 et 2013).

Lecture : si l'on considère l'ensemble des enquêtés de la vague 2013 âgés de 55 ans ou plus, 10,5 % déclaraient souhaiter changer de logement sans contrainte de mobilité ; ils étaient 9,6 % pour la vague 2002 et 8,7 % pour la vague 2006.

La stabilité résidentielle des plus âgés peut s'expliquer par un effet d'ancienneté dans le logement, mais aussi par les conséquences redoutées du déménagement, plus encore lorsqu'il s'agit de quitter un logement ou un territoire chargé de souvenirs dans lequel on a vu naître ses enfants et où on a développé un réseau de sociabilité. On observe par ailleurs dans les réponses un effet du statut d'occupation du logement : qu'elle soit souhaitée ou redoutée, la perspective d'un déménagement est plus fréquente chez les locataires, témoignant d'un ancrage plus fort des propriétaires dans leur logement, les personnes détentrices d'un bail étant généralement moins attachées à leur logement que les propriétaires (Delance & Vignolles, 2017).

Les données des enquêtes Logement précisent les raisons (ou la raison principale) évoquées par les individus mobiles au cours des quatre dernières années pour justifier leur

11. Nous avons fait le choix de distinguer ici le groupe d'âge [55-64 ans] afin d'inclure également, dans cette analyse, les mobilités envisagées et/ou réalisées quelques années avant la retraite mais liées à la cessation d'activité (mobilité d'agrément, mobilité liée à un logement de fonction à restituer, etc.).

dernier déménagement (figure 3). Si l'on examine les items proposés séparément, le rapprochement familial (ou le retour dans la région d'origine) constitue la principale raison de la mobilité résidentielle après 55 ans, comptabilisant à elle seule 20 % des motifs de déménagement, ce qui confirme l'attachement à la proximité résidentielle entre parents et enfants dans certaines familles (Bonvalet & Lelièvre, 2012). Si l'on regroupe les 17 raisons du déménagement en grandes thématiques, ce sont les caractéristiques du logement qui prédominent¹², suivies des raisons liées à la famille puis à l'état de santé. Avec l'avancée en âge, on note la part croissante des motifs « raisons de santé », « rapprochement de la famille ou des amis, retour dans la région d'origine d'un proche », « locataire souhaitant devenir propriétaire, ou le contraire », « voulait un logement plus petit », « plus accessible » et « de meilleure qualité ». Ces motifs caractérisent plus fortement encore les déménagements au-delà de 75 ans (tandis que les considérations économiques sur la cherté du logement sont quasiment absentes aux âges élevés). Cela confirme que l'on quitte généralement son logement car celui-ci ne répond plus (ou plus assez) à ce que l'on cherche en vieillissant (par exemple la proximité d'un membre de l'entourage, un logement adapté à la perte d'autonomie), suite à une évolution de sa situation personnelle (dégradation de l'état de santé notamment) pouvant conduire à la liquéfaction du patrimoine immobilier (passage du statut de propriétaire à celui de locataire) afin de s'assurer un toit pour les vieux jours sans recourir aux enfants (Ogg *et al.*, 2012). La multiplicité des arguments invite à penser que les mobilités d'ajustement ne reposent pas nécessairement sur un unique critère, mais sur plusieurs motifs qui entretiennent des interdépendances objectives, mais aussi subjectives (Grafmeyer, 2010). Eu égard aux contraintes qui s'exercent sur les individus vieillissants, la décision de mobilité n'est pas un simple calcul rationnel ; le choix du nouveau logement est un pari sur l'avenir, qui s'effectue en lien avec les capitaux culturels, sociaux et économiques que détiennent les intéressés, qui peuvent être influencés par des tiers. Quelques illustrations en figure 3 révéleront le caractère plus ou moins contraint des ajustements.

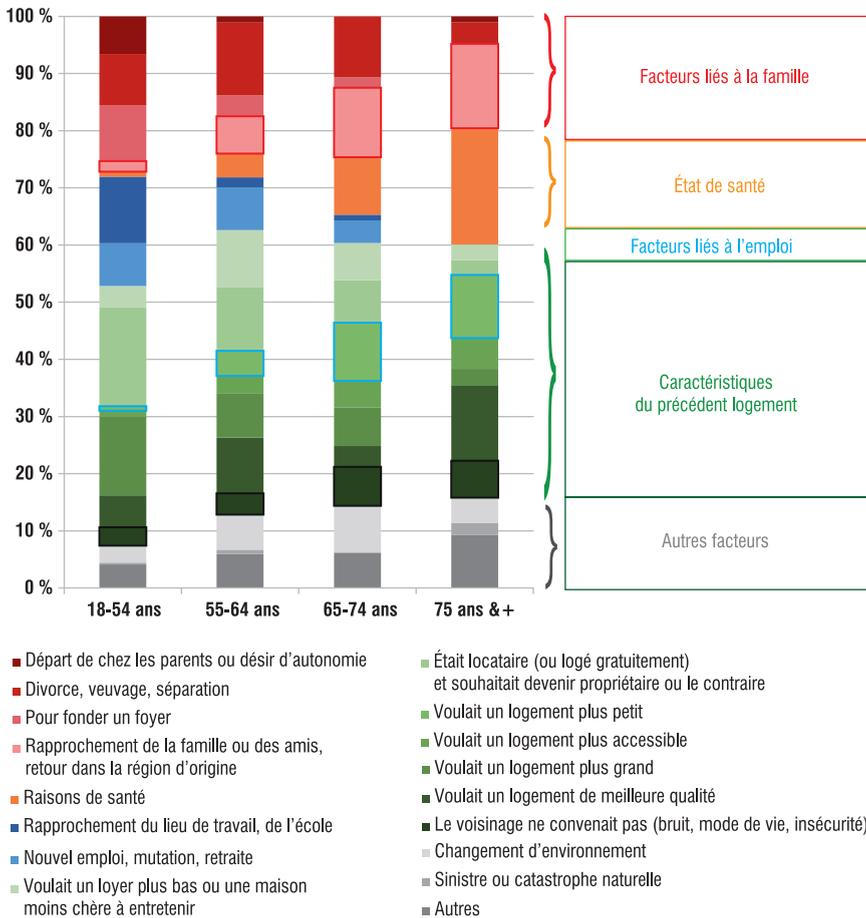
La proximité des services et des commerces

Pour approfondir la compréhension de la mobilité résidentielle des retraités au cours du cycle de vie, on peut aussi comparer les avis que se font les individus souhaitant changer de domicile sur leur environnement avec ceux – les plus nombreux – n'ayant pas cette intention (tableau 2).

Quel que soit l'âge des répondants, ceux qui souhaitent déménager ont, en moyenne, une moins bonne opinion de leur logement et de leur quartier. En effet, plus de 20 % des enquêtés projetant une mobilité prochaine estiment que leurs conditions de logement sont insuffisantes voire très insuffisantes, contre à peine 2 % des enquêtés ne souhaitant pas déménager (seuls 10 % des premiers estiment vivre dans un logement « très satisfaisant » contre près de 35 % parmi les seconds). On observe une relative satisfaction quant à la présence de services et commerces de proximité chez l'ensemble des

12. Cette surreprésentation des critères liés au logement est probablement un biais du questionnaire : en effet, les motifs liés aux conditions et caractéristiques du logement ont été déclinés en plusieurs items. On peut donc supposer que les réponses ont été plus fortement orientées par cette thématique du fait même de l'objectif de l'enquête Logement.

Figure 3 > Motifs de la mobilité selon les groupes d'âge en 2013 (France métropolitaine)



Source : Insee ENL 2013.

Champ : 6 558 121 ménages dont la personne de référence est âgée de 18 ans ou plus au 31 décembre 2013 ayant connu une mobilité résidentielle entre 2009 et 2013 (données pondérées).

Lecture : parmi les répondants ayant connu une mobilité résidentielle entre 2009 et 2013, la dernière mobilité est principalement liée à une raison de santé pour 1 % des répondants âgés de moins de 54 ans ; ils sont 10 % à avancer cet argument entre 60 et 74 ans et 20 % après 75 ans.

enquêtés, qu'ils aient ou non un projet de mobilité. En revanche, les écarts se creusent lorsqu'il s'agit de la sécurité du quartier : les enquêtés envisageant une mobilité déclarent bien plus fréquemment une mauvaise (ou moyenne) opinion que les autres enquêtés (selon l'âge, les valeurs avoisinent voire dépassent 40 % de mécontentement pour les premiers alors qu'elles stagnent autour de 25 % pour les seconds) ; le lien entre l'opinion sur la sécurité du quartier et le désir de mobilité semble néanmoins indépendant de l'âge. Ces éléments, relativement stables par ailleurs dans les trois vagues ENL examinées ici, peuvent être autant de facteurs explicatifs de la décision de mobilité. Les écarts entre les déclarations des enquêtés voulant changer de domicile et les autres

Tableau 2 > Opinion des enquêtés sur leur environnement selon qu'ils souhaitent ou non déménager (France métropolitaine, réponses en %)										
Variables descriptives (ENL 2013) <i>Effectifs colonne</i>	Souhaite déménager					Ne souhaite pas déménager				
	Tous les âges 6 346 460	55-64 ans 959 967	65-74 ans 557 677	75 ans et plus 225 442	Tous les âges 21 720 000	55-64 ans 4 308 344	65-74 ans 3 402 828	75 ans et plus 3 814 473		
Opinion du ménage sur les conditions du logement										
Très satisfaisantes	10,5	12,1	13,3	14,9	35,4	36,7	37,7	31,2		
Satisfaisantes	37,8	35,4	42,9	41,0	49,4	47,7	47,0	51,0		
Acceptables	32,2	36,2	29,0	32,1	13,4	13,7	13,6	16,2		
Insuffisantes	14,1	11,7	10,5	7,3	1,7	1,7	1,7	1,4		
Très insuffisantes	5,4	4,7	4,4	4,8	0,2	0,3	0,1	0,2		
Opinion sur la sécurité du quartier										
Bonne	62,4	59,5	60,6	61,6	76,3	74,5	73,2	75,7		
Moyenne	27,6	28,1	30,7	28,3	20,7	21,9	23,2	21,6		
Mauvaise	10,0	12,5	8,8	10,1	3,0	3,7	3,6	2,7		
Opinion sur la proximité des commerces										
Bonne	70,3	65,1	62,6	44,1	64,1	62,0	59,4	56,3		
Moyenne	16,4	18,2	16,9	21,3	17,5	18,0	19,2	19,3		
Mauvaise	5,9	7,6	8,3	17,6	5,3	5,5	6,2	8,3		
Pas de commerces	7,4	9,0	12,2	17,0	13,2	14,6	15,2	16,1		
Défaut du logement – loin des services										
Oui	8,5	11,6	13,7	22,6	8,7	8,6	10,0	10,7		
Non	91,5	88,5	86,3	77,4	91,3	91,4	90,0	89,3		

Source : Insee ENL 2013.

Champ : 28 060 000 ménages dont la personne de référence est âgée de 18 ans ou plus au 31/12/2013 (données pondérées).

Lecture : 35,4 % des enquêtés (tous âges confondus) déclarant ne pas vouloir déménager dans les années à venir estiment que leur logement est très satisfaisant ; la valeur est de 10,5 % parmi les individus déclarant vouloir changer de logement.

se creusent davantage pour les répondants âgés de 75 ans et plus : 34 % des potentiels mobiles âgés de 75 ans ou plus estiment vivre loin des commerces (somme des réponses « mauvaise satisfaction » et « pas de commerces ») contre à peine 24 % parmi les répondants de 75 ans ou plus souhaitant rester dans leur domicile actuel. De même, 77 % des premiers déclarent vivre loin des services ; la valeur atteint presque 90 % pour leurs homologues du même âge ne souhaitant pas déménager. Ces écarts révèlent l'importance de la proximité des commerces et services quand l'âge augmente. Ces résultats confirment que les mobilités après 75 ans répondent à des logiques différentes de celles des retraités plus jeunes : avec l'avancée en âge, les individus cherchent à se (re)sécuriser en s'installant à proximité des services, que ce soit en matière de commerces, transport, soins, administrations.

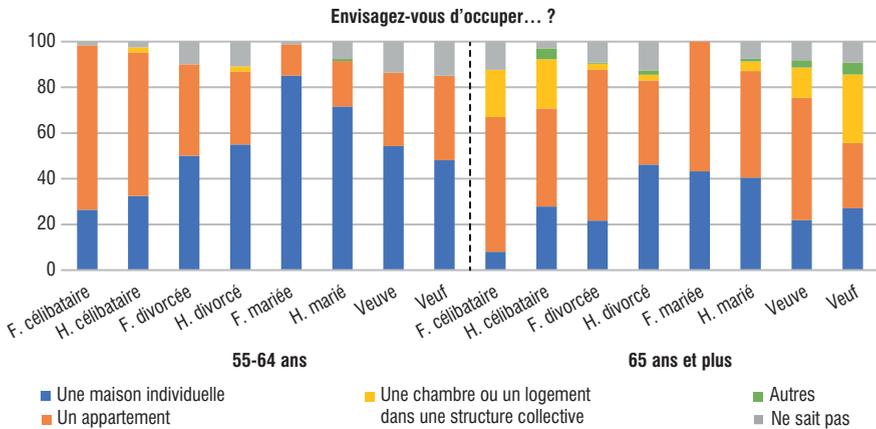
L'importance de la situation conjugale et du sexe

En matière de mobilité résidentielle, plusieurs travaux cités plus haut ont déjà repéré l'importance du sexe et du statut conjugal dans le comportement des individus en matière de mobilité résidentielle : les hommes et les femmes ne sont pas attachés de la même manière aux enfants et petits-enfants ; les femmes savent qu'elles survivront le plus souvent à leur mari ; les personnes vivant seules ne peuvent plus compter sur le soutien du (de la) conjoint(e), soutien lui-même différencié selon le genre (Renaut, 2020). L'enquête Logement confirme par exemple que les femmes sont moins enclines que les hommes à vouloir changer de commune (la proximité des enfants, les réseaux de socialisation ou les activités développées dans le quartier peuvent expliquer cet ancrage plus fort). Cette tendance est observable pour toutes les situations conjugales après 65 ans, sauf pour les veuves. On peut supposer ici que les femmes qui envisagent de quitter leur commune après le décès de leur conjoint répondent à une logique de protection affective : elles font une mobilité de plus grande distance pour s'installer près d'un enfant ou pour retourner dans une région à laquelle elles sont attachées et où d'autres membres de la famille peuvent vivre.

Pour les hommes comme pour les femmes, l'analyse du type de logement souhaité confirme la recherche d'un logement plus petit (ou de taille équivalente) avec l'avancée en âge, les individus s'inscrivant alors dans une logique d'économie domestique. Après 65 ans, la préférence pour l'appartement (aux dépens de la maison individuelle) est particulièrement forte pour les femmes, quelle que soit leur situation conjugale ; les hommes, quant à eux, envisagent plus que les femmes un emménagement dans une structure collective ou chez un tiers, notamment lorsqu'ils sont célibataires ou en situation de veuvage (figure 4). Cet attrait pour les structures collectives ou l'hébergement par un tiers peut traduire la volonté des hommes seuls de s'inscrire dans une logique de sécurisation de soi ou de rapprochement des enfants, mais aussi de retrouver un soutien domestique perdu suite au décès de leur conjointe.

Les approches quantitatives telles que les enquêtes Logement de l'Insee livrent de précieuses informations pour analyser la mobilité résidentielle selon l'âge, le sexe, le statut conjugal, alors même que ces variables entretiennent entre elles des liaisons relativement complexes. Les raisonnements toutes choses égales peuvent aider à les dissocier, mais dans la réalité, elles ne le sont pas. Aussi, plutôt qu'un raisonnement *ceteris paribus*, nous voulons maintenant montrer comment une approche qualitative de la mobilité résidentielle peut aider à mieux comprendre les différences de comportement selon

Figure 4 > Type de logement souhaité en cas de nouveau déménagement, selon le sexe et la situation conjugale (France métropolitaine ; %)



Source : Insee ENL 2013.

Champ : Ménages dont la personne de référence est âgée de 55 ans ou plus au 31/12/2013 déclarant souhaiter ou être contraints de changer de logement dans les 3 années à venir (données pondérées).

Lecture : plus de 70 % des femmes célibataires âgées de 55 à 64 ans souhaitant ou déclarant être contraintes de changer de logement dans les 3 ans à venir envisagent d'occuper un appartement.

les variables indépendantes, tout en embrassant les liaisons complexes qu'elles entretiennent au regard des parcours biographiques et des univers sociaux et familiaux dans lesquels les individus évoluent.

L'écheveau des mobilités d'ajustement

Les entretiens Amare ont permis de collecter des données sur la situation familiale et conjugale des enquêtés, leur histoire résidentielle, les motifs de la dernière mobilité, les relations avec le nouvel environnement, les éventuels projets ultérieurs de mobilité ou encore l'anticipation de la vieillesse et de la fin de vie. Ces données ont déjà permis plusieurs analyses (Aouici & Nowik, 2018 ; Gallou et al., 2019). Nous proposons ici de limiter notre étude aux enquêtés âgés de plus de 70 ans pour nous concentrer sur les mobilités d'ajustement. Nous examinons dans un premier temps les mobilités résidentielles s'inscrivant dans une logique de sécurisation face au déclin de l'état de santé (Monsieur et Madame Desmoulin, Madame Martin¹³) ou suite à un veuvage (Madame Bourgoin). Nous élargissons ensuite la réflexion à d'autres motifs de mobilité d'ajustement en examinant les mobilités répondant à un désir de protection affective, après veuvage ou non (Madame Rémy, Madame Séraphin) ou à une volonté de sécurisation du conjoint (Monsieur Bréchet).

13. Tous les patronymes sont fictifs.

Préserver l'autonomie résidentielle

Monsieur Desmoulins (90 ans, ancien gérant d'un garage automobile) et Madame Desmoulins (82 ans, ancienne aidante familiale) ont un fils et une fille dont ils sont très proches, qui vivent à proximité, et quatre petits-enfants. Le couple a vécu 49 ans dans un appartement très apprécié situé dans le Val-de-Marne. Il était donc fortement ancré dans ce lieu de vie où leurs enfants sont nés. Après de longues hésitations, encouragé par les enfants, le couple se résout à vendre le logement en 2014 pour un autre appartement de même taille situé dans la commune voisine. On comprend grâce à l'entretien que la mobilité résidentielle n'aurait pas été observée sans les difficultés de santé chroniques du mari.

Monsieur Desmoulins : « **On était au 3^e mais pas d'ascenseur... Alors à 90 piges, quand il faut monter les escaliers, c'est la galère, donc on a changé, la première chose que j'ai demandée dans l'agence : "Je viens acheter un ascenseur !"** »

Madame Desmoulins : **On savait bien qu'on ne pouvait plus rester là-bas, nos enfants nous disaient de déménager et on disait : "Non, on veut rester !" Et à un moment donné, on a dit : "On ne pourra plus."**

Monsieur Desmoulins : **On avait mal aux genoux, on avait des problèmes... Mal aux genoux et puis au dos.**

Madame Desmoulins : **Oui, mais au départ c'était aux genoux. C'est la vieillesse. »**

C'est en considérant les problèmes de santé rencontrés par Monsieur Desmoulins depuis 2007 que le couple intègre progressivement l'idée que leur maintien à domicile pourrait devenir impossible à terme. Malgré le fait que les enfants habitent à proximité et que Madame Desmoulins soit en relative bonne santé, c'est la sécurisation du couple et son autonomie future qui devient alors l'objectif primordial. Ce dernier passe par un déménagement, même s'il s'effectue à contrecœur. Ici, trois motifs s'entremêlent : les problèmes de santé du conjoint, le logement inadapté à cet état de santé et la nécessité de retrouver un lieu qui permette une autonomie pour les activités de la vie quotidienne. Ces motifs intriqués contraignent le couple à rompre son attachement résidentiel au lieu de vie semi-séculaire pour un choix plus rationnel. Il reste que les deux conjoints confient à l'enquêteur avoir vécu leur déménagement comme un déracinement, malgré la proximité géographique entre l'ancien logement et le nouveau.

Contrairement à Monsieur et Madame Desmoulins qui ont résisté le plus longtemps possible au déménagement alors même que leurs enfants les encourageaient à le faire, Madame Martin¹⁴ (87 ans) n'a pas attendu que les problèmes de santé se déclarent pour quitter son logement. Veuve depuis 27 ans, Madame Martin a 6 enfants et de nombreux

14. Cet exemple ne fait pas partie du corpus Amare : il est issu d'une enquête dirigée par L. Nowik : Les formes alternatives d'habitats pour (par) les retraités autonomes – Un enjeu sociétal. Recherche financée par la région Centre, portée par l'UMR CNRS 7324 CITERES-CoST. Le parcours de Madame Martin a fait l'objet d'un portrait détaillé dans : Lambert A., Cayouette-Remblière J. (dir.), 2021, *L'explosion des inégalités – Classes, genre et générations face à la crise sanitaire*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 300 pages.

(arrières-)petits-enfants dont elle est affectivement proche. Son mari était cadre supérieur. Bien qu'elle n'ait jamais été active sur le marché du travail, le couple avait acquis au cours du temps une situation matérielle confortable leur permettant d'acquérir une maison principale et une résidence secondaire. Douze ans après le décès de son mari, Madame Martin décide seule de vendre sa résidence principale, devenue difficile à entretenir, pour rejoindre un habitat dédié aux personnes âgées qu'elle a minutieusement sélectionné. Les enfants n'ont pas encouragé le déménagement de leur mère, n'ayant pas compris son souhait d'anticiper les risques du vieillissement et la perte d'autonomie. Il est vrai que Madame Martin était encore en très bonne santé et parfaitement autonome au moment de sa décision, mais ayant fait l'expérience de l'accompagnement d'un parent âgé dans ses dernières années, il était hors de question pour elle de demander à l'un de ses enfants de jouer un rôle similaire.

« Ce qui m'a incitée à choisir assez tôt, c'est que j'ai vécu avec ma belle-mère pendant longtemps. Je ne regrette pas le quart de la moitié d'une seconde de ce que j'ai fait pour elle, mais je sais les contraintes que ça représente. (...) Donc je m'étais dit : "À 80 ans – je m'étais fixé une date comme ça – à 80 ans, je cherche un endroit où aller m'installer, où je serai en sécurité et où mes enfants seront tranquilles pour moi." Et c'est pourquoi à 80 ans je me suis mise en recherche, en me faisant appeler de tous les noms par mes chers descendants qui trouvaient que j'étais complètement folle... » (Madame Martin, 87 ans)

L'attitude préventive de Madame Martin à l'égard de l'avancée en âge a été initiée avec son époux, au début de sa retraite ; les deux conjoints entament alors une réflexion sur le lieu de vie adapté au vieillissement, avec un champ du possible facilité par leur position sociale. Madame Martin et son époux songent un temps à s'installer dans leur résidence secondaire avant de se raviser : ils préfèrent rester dans une grande ville pour bénéficier des services dont ils peuvent avoir besoin en vieillissant (soins, transports en commun, commerces de proximité) mais aussi pour l'offre culturelle disponible (Madame Martin s'est toujours investie dans de multiples associations, se considérant comme une ancienne « professionnelle des associations »).

Aujourd'hui, Madame Martin occupe un appartement HLM de type 3 avec services, lui apportant sécurité et relations sociales ; son nouveau logement lui permet ainsi de garder, malgré son âge, la maîtrise sur son environnement. Les personnes bénéficiant de services, comme Madame Martin, sont surtout des femmes veuves, âgées de plus de 80 ans. C'est en effet la contrepartie d'une longévité féminine supérieure à celle des hommes (Delbès & Gaymu, 2002) : après le décès du conjoint (pour celles ayant été mariées ou en couple), soit elles continuent à vivre dans le domicile familial chargé de souvenirs, soit elles déménagent dans un logement, souvent de plus petite taille, parfois en renonçant au statut de propriétaire pour faire un autre usage du patrimoine (Ogg et al., 2012).

Les attitudes du couple Desmoulin et de Madame Martin diffèrent dans le sens où les premiers se maintiendront dans leur ancien domicile le plus longtemps possible malgré une fragilité existante, quand Madame Martin n'hésitera pas à quitter un logement pourtant encore adapté à son état, par anticipation du déclin de sa santé. Toutefois, ces deux parcours de mobilité s'inscrivent dans une logique similaire : celle d'une mobilité d'ajustement après 80 ans liée au déclin de l'état de santé (réel ou prévisible). Pour

d'autres enquêtés, la mobilité d'ajustement en milieu de retraite est en lien avec une rupture conjugale, sans être toujours l'unique raison du changement de lieu de vie. Sur les 72 enquêtés rencontrés dans le cadre de l'enquête Amare, 35 individus étaient en situation de rupture conjugale, la moitié suite à un veuvage, l'autre moitié du fait d'une séparation ou d'un divorce.

Se sécuriser après une rupture biographique

Madame Bourgoïn, 85 ans, a vécu deux déménagements en 2014, dont l'un un mois à peine après le décès de son époux. Ancienne cadre dans une compagnie aérienne, elle a pris sa retraite en 1988. Elle a une fille, deux petits-enfants et deux arrière-petits-enfants avec lesquels elle est en contact quotidien. Lors de leur passage à la retraite, Madame Bourgoïn et son époux avaient quitté la région parisienne pour s'installer dans leur résidence secondaire en Bourgogne (mobilité d'agrément). Le couple y restera jusqu'en 2014, avant de revenir en région parisienne pour des raisons liées à l'état de santé de Monsieur Bourgoïn (mobilité d'ajustement). Monsieur et Madame Bourgoïn s'installent alors dans un logement-foyer en Seine-et-Marne. En se rapprochant des services de santé et en s'installant dans cet habitat dédié aux personnes âgées, le couple s'inscrit précisément dans une logique de sécurisation. Deux mois après leur arrivée dans ce logement, Monsieur Bourgoïn décède. Se sentant incapable de rester seule dans le logement-foyer, Madame Bourgoïn décide de déménager et de se rapprocher de sa fille. Elle emménage alors dans une résidence seniors avec services dans le Val-de-Marne. Cette deuxième mobilité s'inscrit à la fois dans une logique de sécurisation face à la solitude déjà ressentie et au risque d'isolement (santé mentale), de protection matérielle (accès aux services proposés par l'établissement), mais aussi de protection affective (proximité avec la famille, recherche de relations amicales avec les autres résidents). Bien que Madame Bourgoïn ne se plaise toujours pas dans le nouvel habitat intermédiaire, notamment parce qu'elle n'a pas réussi à nouer de liens forts avec les résidents, elle n'envisage pas de nouvelle mobilité : « **C'est exclu, c'est terminé, à 85 ans, ça suffit !** » Pour réaménager le parcours de vie dans un nouvel habitat, les individus ne doivent pas conjuguer le verbe mourir au futur proche.

La dernière mobilité résidentielle de Madame Bourgoïn aura donc eu lieu presque simultanément au décès de son conjoint. Chez les femmes, ces déménagements sont souvent animés par le désir de se rapprocher des enfants (protection affective) pour pallier le risque de solitude induit par la situation de veuvage. Ils permettent aussi de repenser l'habitat en choisissant un logement plus adapté au vieillissement, même si le précédent reste chargé de souvenirs. Il existe aussi des « mobilités différées » qui interviennent plusieurs années après le veuvage. C'était le cas de Madame Martin (dont le parcours a été évoqué précédemment), qui avait déménagé douze ans après le décès de son époux. Les enquêtées optant pour une « mobilité différée » sont bien souvent des personnes déjà investies avant le décès du conjoint dans des engagements sociaux à maintenir ou à honorer (soutien aux parents âgés, engagements associatifs). La mobilité différée concerne également les veufs ayant expérimenté un temps le vieillissement en solitaire : face à une insatisfaction de la vie en solo ou face au risque accru d'isolement, ils décident de changer de logement ; tout porte à croire que la mobilité n'aurait pas été réalisée si le conjoint décédé était toujours en vie.

Les exemples présentés ci-dessus illustrent l'influence des événements biographiques (déclin de l'état de santé, fragilité ou veuvage) sur les mobilités d'ajustement. D'autres déménagements peuvent répondre plus simplement à une recherche de protection affective ; cette dernière peut être en lien ou non avec un veuvage, les logiques n'étant pas exclusives l'une de l'autre.

Le veuvage accroît la mobilité résidentielle, et tout particulièrement les mobilités de rapprochement avec l'entourage ou la région d'origine (Bonnet & Gobillon, 2007). Les personnes âgées vieillissant plus souvent seules, nous pouvons supposer que c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles elles se rapprochent parfois de leur entourage après le décès du conjoint. Dans la plupart des mobilités de protection affective, la décision de déménager relève d'un choix individuel : par ce déménagement, l'individu en quête de lien espère rompre avec un sentiment de solitude déjà présent ou anticipe un risque de solitude. C'est le cas de Madame Rémy, 77 ans, qui s'est rapprochée de sa fille et de sa région d'origine après le décès de son conjoint.

Madame Rémy, femme au foyer, s'est consacrée à l'éducation de ses quatre enfants (trois fils et une fille). Son mari, décédé en 2009, était cadre dans un grand groupe industriel. Madame Rémy a souvent déménagé, les mobilités étant liées à la carrière de son époux. Quand Monsieur Rémy tombe malade en 2000, le couple n'hésite pas à déménager une fois de plus : il décide de vendre le logement de Bordeaux ainsi que la résidence secondaire pour acheter une maison en Dordogne à proximité des hôpitaux, maison dans laquelle ils s'installent pour les premières années de retraite. Au décès de son mari neuf ans plus tard, Madame Rémy se sent incapable de gérer seule l'entretien de cette grande maison avec jardin et redoute un isolement progressif. Bien que très attachée à son pavillon, elle décide de le vendre, encouragée par son entourage. Cinq ans après le décès de son mari, elle déménage encore une fois pour s'installer en Touraine, dont elle est originaire, à proximité de sa fille et de sa fratrie, dans un appartement de 100 m².

« J'avais demandé [à me rapprocher d'un enfant]. J'ai choisi entre mon fils dans le Gard, et elle [sa fille], parce que mes deux aînés m'avaient proposé de vivre [près d'eux] en Nouvelle-Calédonie, au décès de leur père, et j'ai refusé. (...) Je me suis rapprochée un peu de ma fille. Et pour moi, c'était le pays d'origine de mes parents et de mes beaux-parents. J'ai mes frères et sœurs dans la région. (...) Je ne compte pas trop sur ma fille, bien qu'elle soit très gentille. Mais elle a sa vie. Elle a quatre garçons. Alors vous savez, elle est occupée. Elle travaille. Je la vois, mais peu. Il ne faut pas que je compte sur elle pour de l'aide. Ça, elle me l'a bien dit. (...) Elle m'a dit : "Je ne veux pas être une femme de ménage pour toi." Quand j'ai été malade, elle me l'a dit. » (Madame Rémy, 77 ans)

Mais Madame Rémy n'est pas satisfaite de son nouvel habitat. Elle estime s'être précipitée et éprouve de nombreux regrets : absence de jardin, fréquence des relations amicales et familiales en deçà de ses attentes entraînant une déréliction. Alors qu'elle a toujours été très mobile au cours de sa vie, elle s'interroge sur la pertinence d'un nouveau déménagement : elle pourrait envisager de s'installer à proximité de son fils qui serait, l'espère-t-elle, plus présent. Elle appréhende toutefois de changer encore de lieu de vie du fait de l'échec de sa tentative de rapprochement avec sa fille et sa fratrie, de la dégradation de ses capacités physiques, de l'ampleur des démarches administratives à réaliser en cas

de déménagement (sa fille ne l'avait pas aidée à emménager en Touraine) et des difficultés à reconstituer de nouveaux liens sociaux à son âge¹⁵.

Une fois encore, le parcours de Madame Rémy révèle une première mobilité lors du passage à la retraite, suivie quinze ans plus tard par deux mobilités d'ajustement. Cela illustre le résultat issu de l'enquête Logement : le fait d'avoir été mobile géographiquement plusieurs fois au fil du parcours de vie permet de développer une motilité¹⁶ (Kaufmann & Widmer, 2005) toujours active en vieillissant, ce qui réduit le risque de tomber dans une impasse socio-spatiale. L'exemple de Madame Rémy montre aussi que le rapprochement familial n'engendre pas forcément un mieux-être : lorsqu'il est précipité, pas assez préparé ou qu'il s'appuie sur des relations aux proches déjà distantes voire conflictuelles, ce type de mobilité peut susciter des déceptions, des insatisfactions non anticipées (sur le plan relationnel comme sur le plan de l'environnement) et accentuer le sentiment d'isolement (Gallou, 2021).

Composer avec les proches ou en fonction du (de la) conjoint(e)

Les mobilités de rapprochement avec l'entourage ou de retour à la région d'origine sont généralement des mobilités « choisies » en vue, justement, de renforcer les liens avec les proches ou de lutter contre le risque d'isolement. Dans de plus rares cas, le choix de mobilité est réalisé sous contraintes. Il se peut en l'occurrence que la mobilité soit « forcée » par les proches, pourvoyeurs d'une sécurisation affective forte : l'individu âgé accepte alors sans réelle conviction de renoncer à un environnement familial et à son logement (même s'il est fonctionnel) pour se rapprocher de membres de la famille (généralement les enfants), ou pour s'installer dans un logement perçu comme plus sécurisant par les proches. Ce fut le cas pour Madame Séraphin, 88 ans, célibataire sans enfant, qui est entrée en résidence services pour « tranquilliser » sa famille.

Madame Séraphin a toujours vécu à Paris ; elle était d'ailleurs très attachée à son environnement et à l'appartement dans lequel elle vivait depuis 20 ans ; parfaitement autonome, elle pouvait de surcroît profiter du réseau de transports en commun pour se rendre à ses activités de loisirs. Mais en 2013, ses neveux et nièces, qui constituent sa seule famille, estiment qu'elle doit entrer dans une résidence pour personnes âgées. Ils lui trouvent un logement vacant et organisent la première visite ; Madame Séraphin dispose alors de « **15 minutes de réflexion** » (on lui fait comprendre que la demande pour entrer dans cette résidence est très forte). Madame Séraphin est tiraillée : comme beaucoup de femmes sans conjoint et sans enfant qui ont toujours tout décidé seules, Madame Séraphin est très attachée à sa liberté de décision, à son indépendance et à son autonomie ; elle hésite donc à quitter son logement, son quartier et ses activités pour se déraciner dans l'Est parisien. Très sédentaire (elle aura vécu près de 60 ans dans le logement familial, jusqu'au décès de sa mère, puis 20 ans seule dans son appartement), mais sensible à l'éventualité de devoir changer de logement si son état de santé venait à se dégrader, elle s'interroge sur cette opportunité que lui présentent ses neveux, craignant

15. Au cours d'une enquête ultérieure, nous apprîmes que Madame Rémy avait finalement fait le choix d'une nouvelle mobilité, pour se rapprocher non pas de son fils vivant dans le Gard mais de ses fils installés en Océanie.

16. Entendu comme capital de mobilité par Vincent Kaufmann.

de ne pas trouver de logement convenable par la suite. Enfin, elle redoute d'être abandonnée par cette famille si elle refuse (ses proches lui avaient clairement dit que « **ma sécurité leur donnait une sécurité** »). Ce dernier argument l'emporte sur son aspiration à l'autonomie : Madame Séraphin se range à l'avis des proches¹⁷. Le déménagement a lieu un mois et demi plus tard. Durant l'entretien, Madame Séraphin évoquera longuement le « **déracinement** » qui lui a été imposé et les difficultés que pose un déménagement à un âge avancé. Elle parlera aussi beaucoup de l'absence de ses proches plus d'un an après le déménagement.

Les exemples de Madame Rémy et Madame Séraphin mettent l'accent sur les revers des mobilités de rapprochement (désillusions, déceptions, regrets, échecs). Lorsque l'individu a pris le temps pour décider et préparer cette nouvelle mobilité, il en ressort généralement une satisfaction ; en revanche, lorsque la mobilité a été précipitée ou pas suffisamment anticipée, elle peut générer tensions ou déceptions et devenir une épreuve douloureuse. Ces exemples indiquent que les mobilités réalisées en quête de solidarité familiale comportent aussi leur lot d'insatisfactions. Ils montrent également que certaines mobilités apparemment choisies peuvent relever de contraintes, tout comme les mobilités liées au vieillissement individuel ou au vieillissement du conjoint.

La dernière logique de mobilité présentée ici est située à la croisée de la logique de sécurisation (après un déclin de l'état de santé ou le veuvage), de la mobilité de protection affective et de la logique d'anticipation. Il s'agit d'individus qui, anticipant le décès du partenaire de vie, décident de s'installer dans un logement adapté au vieillissement à proximité des proches mais aussi des services, afin de protéger le conjoint en cas de veuvage.

Monsieur Bréchet (87 ans), ancien ingénieur en électronique, et son épouse, femme au foyer, ont vécu plusieurs décennies dans un appartement situé dans les Yvelines, dans lequel ils s'étaient installés au milieu des années 1990, au moment de la retraite, pour vivre à la campagne. Si Monsieur Bréchet est en bonne santé, ce n'est pas le cas de son épouse : Madame Bréchet souffre depuis plusieurs années de polyarthrite et se montre de moins en moins mobile. Elle se déplace en fauteuil depuis quelques mois, ce qui l'isole de plus en plus. En voyant l'état de santé de Madame Bréchet se dégrader, le couple a préféré sécuriser son existence en quittant un logement peu adapté à sa situation, pour intégrer une résidence services. Jugeant cette décision « **plus sage** » à leur âge, Monsieur et Madame Bréchet se sont tournés vers un établissement situé dans l'est de la capitale, de manière à se rapprocher des descendants (le couple a 4 enfants dont deux installés en région parisienne, 5 petits-enfants et 1 arrière-petit-enfant ; l'un des fils vit d'ailleurs dans le même arrondissement).

Le choix du couple de s'installer en résidence services, motivé par les services proposés (Monsieur et Madame Bréchet sont « **fatigués de faire le ménage et la cuisine** »), traduit aussi la volonté de protéger l'autre en cas de décès, raisonnement qu'impulsent généralement les hommes protecteurs ayant été en position dominante au sein de leur couple jusqu'au moment où la déprise s'est installée (Thalineau & Nowik, 2009). L'achat

17. On notera au passage l'influence des neveux et nièces auprès des femmes n'ayant pas eu d'enfants, qui souvent se substituent à ces derniers.

d'un appartement dans cette résidence sécurise Monsieur Bréchet, car il sait que sa conjointe pourra bénéficier des services présents dans la résidence et du soutien familial s'il venait à mourir avant elle.

En vingt ans, le couple Bréchet a donc connu deux mobilités résidentielles répondant à des logiques tout à fait distinctes : la première, réalisée en début de retraite, visait à s'installer dans un cadre de vie plus agréable et avec plus de confort (mobilité d'agrément) ; la seconde, qui intervient quelques années plus tard, est liée cette fois directement au vieillissement de l'un des conjoints (mobilité d'ajustement). Le couple n'a plus de projet de mobilité pour l'avenir, bien que Monsieur Bréchet n'écarte pas la probabilité d'une entrée en résidence médicalisée s'il venait à son tour à avoir des problèmes de santé. Le couple Bréchet illustre toute la complexité qui peut entourer la décision de changer de logement après 75 ans. L'état de santé est déterminant : il peut encourager les uns à entrer en résidence services quand d'autres resteront en « logement ordinaire » ; cette mobilité causée par l'état de santé peut être souhaitée (mobilité par anticipation des difficultés à venir) ou devenue nécessaire (lorsque les problèmes de santé sont déclarés). Quels que soient l'option retenue et le facteur déclenchant, cela traduit la même logique : celle d'une mobilité liée à l'avancée en âge conduisant à la (re)sécurisation de soi.

Les exemples présentés ici portent essentiellement sur des retraités plurimobiles. Compte tenu de leur motilité, on serait tenté de penser qu'ils sont surreprésentés parmi les mobilités d'ajustement. On touche ici aux limites des analyses transversales qui ne peuvent rendre compte qu'imparfaitement des parcours de mobilité des individus si elles ne cherchent pas à scruter la totalité des trajectoires résidentielles. Terminons en indiquant qu'à côté du capital de mobilité, les individus possèdent aussi des capitaux culturels, économiques et sociaux qu'ils ont engrangés au cours de leur parcours de vie. Si ces capitaux sont élevés, les individus savent composer avec et sont plus à même de les redéployer avec l'avancée en âge, en adoptant plus volontiers des postures d'ajustement. Il semble que plus les capitaux sont importants et maîtrisés, plus les mobilités sont préventives.

Conclusion : quand les logiques de la mobilité permettent aussi de repenser le maintien à domicile

Parmi les mobilités résidentielles s'effectuant au-delà de 55 ans, il est possible de distinguer des déménagements dont la finalité est surtout l'agrément (observés principalement au moment du passage en retraite), et d'autres pour lesquels l'objectif est d'anticiper les risques de la perte d'autonomie ou de rétablir une situation résidentielle devenue insécurisante du fait de l'avancée en âge. Ces deux types de mobilité (agrément/ajustement) ne sont pas exclusifs l'un de l'autre : l'une peut se réaliser, puis l'autre ; mais l'une peut aussi exister sans l'autre. De plus, parmi les mobilités d'ajustement, il paraît difficile d'opposer celles qualifiées de « choisies », répondant à une logique de prévention (anticipation des risques de perte d'autonomie), et celles repérées comme « contraintes », parce que les difficultés physiques ou sociales les imposent. Ces deux modalités relèvent de la même volonté de réaménager les conditions matérielles et relationnelles de l'existence, en faisant du nouvel habitat un « support » au vieillissement (Caradec, 2005).

En réalisant une mobilité d'ajustement, les individus cherchent diverses formes de soutien. Certains les trouvent en se rapprochant d'un membre de la famille élargie (rarement des amis), d'autres en s'appuyant sur les ressources du nouveau territoire et du logement (meilleure disponibilité et accessibilité aux services, logement adapté à la perte d'autonomie, etc.). Là encore, ces deux types de soutien ne s'opposent pas ; ils constituent seulement des formes idéal-typiques. Il en découle des variations : les retraités qui s'appuient sur la communauté accordent plus d'importance à la proximité du cercle familial qu'aux caractéristiques du logement ou de l'habitat ; ceux qui veulent se rapprocher des services expriment tendanciellement un plus fort désir d'individualisation, même si la norme de la « bonne distance » entre les générations tend à se généraliser (Aouici & Nowik, 2018). Quelle que soit la finalité de la mobilité d'ajustement, il reste que si elle permet généralement de repousser l'entrée dans la vieillesse (Balard, 2011), les parcours biographiques contiennent malgré tout leur lot d'imprévus et de précipitation pouvant conduire à une insatisfaction dans le nouvel habitat.

De la mise en évidence des profils qui précèdent, il est important d'insister sur le fait que les retraités qui « ajustent » leur habitat conservent des marges d'autonomie et de décision dont tous les individus sociaux ne disposent pas. La mobilité résidentielle reste une option latente, dont la probabilité qu'elle se réalise dépend des configurations familiales, des ressources économiques et sociales, de la façon dont les événements de la vie affectent les individus proches du terme de leur existence. On en déduit que pour une partie des retraités, la mobilité d'ajustement n'est pas une option, car ils sont dans l'impossibilité de penser ou de traduire un souhait de mobilité en lien avec le vieillissement. Au regard de la forte augmentation attendue du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus dans les prochaines années, la politique de prévention au vieillissement aura donc un rôle majeur à jouer. Il nous semble que pour « bien vieillir chez soi » – et donc retarder les entrées en établissements –, les politiques publiques devront porter une attention plus grande à la question de la mobilité résidentielle et de l'habitat « adapté ». Elles devraient se donner comme mission d'accompagner les retraités plus vulnérables en renforçant la politique d'adaptation des logements (laquelle pourrait passer par la création d'un guichet unique pour simplifier la demande d'aide¹⁸), mais aussi en communiquant sur les avantages d'un habitat adapté et bien situé, pour éviter que la mobilité intervienne trop tard dans le cycle de vie (si elle doit intervenir). Le plan annoncé en 2019 pour financer la transformation de 200 000 salles de bains¹⁹ (baignoires remplacées par des douches) est une illustration d'une action publique qui peut paraître insignifiante mais qui peut permettre aux retraités vieillissants d'ajuster leur logement, à défaut d'ajuster leur habitat. L'aide au déménagement – qui ne coûte pas forcément plus cher que la dépose d'une baignoire, et assurément bien moins que l'installation d'un ascenseur – pourrait également être développée ; cela donnerait un intérêt supplémentaire aux initiatives des communes qui visent à identifier les quartiers ou les logements favorables au vieillissement²⁰. Une politique incitative de la mobilité dans le parc HLM pourrait

18. Cf. Rapport d'information n° 453 du Sénat sur la prévention de la perte d'autonomie, 17 mars 2021, et les propositions n° 33 et 35 du rapport Broussy de mai 2021 (« Nous vieillirons ensemble – 80 propositions pour un nouveau Pacte entre générations »).

19. Plan d'investissement volontaire à l'initiative des partenaires sociaux d'Action Logement.

20. Voir à ce sujet les propositions du rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) de juillet 2021 : Politiques de l'Autonomie et aménagements du territoire – Tome II : Pistes [en ligne](#).

aussi faire en sorte qu'une partie des personnes âgées occupant des logements sous-peuplés et non adaptés à leurs limitations fonctionnelles se tournent vers des logements ergonomiques, plus petits et plus proches des commerces²¹. Le développement des services aux personnes âgées dans le parc social devrait aussi être encouragé par les pouvoirs publics pour qu'il existe une alternative moins onéreuse aux résidences seniors du secteur marchand. Dans une société de la longévité, « bien vieillir chez soi » est maintenant un concept à traduire dans les faits. La crise sanitaire de 2020-2021 et les confinements imposés par les pouvoirs publics invitent aussi à penser l'habitat au sens large, comme un support pour étayer l'avancée en âge, en plaçant comme principe supérieur le libre arbitre des individus.

Bibliographie

Aouici S., Nowik L., 2018, « Déménager à la retraite : mieux cerner les enjeux de relations et de soutiens à l'aide de la recherche qualitative. L'exemple de l'enquête Amare en France », *Cahiers québécois de démographie*, 47 (2), p. 229-257.

Aouici S., 2015, *Choisir le « bon moment » pour partir à la retraite. Analyse des décisions de fin de carrière des générations 1945-1950*, Thèse de sociodémographie soutenue à l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense, 750 p. [[en ligne](#)].

Assous L., Ralle P., 2000, « La prise en charge de la dépendance des personnes âgées : une comparaison internationale », *Études et résultats*, 74, 8 p.

Balard F., 2011, « Vivre et dire la vieillesse à plus de 90 ans, se sentir vieillir mais ne pas être vieux. Ambivalence des représentations du grand âge par les personnes très âgées », *Gérontologie et société*, 34 (138), p. 231-244. DOI : 10.3917/g.s.138.0231.

Bonnet C., Gobillon L., 2007, « Choix de logement et mobilité résidentielle suite au décès du conjoint », intervention dans le cadre du séminaire du Puca « Patrimoine immobilier et retraites, synthèse finale », in Bonvalet C., Ogg J., Drosso F., Benguigui F., Huynh P.M. (dir.), *Vieillesse de la population et logement. Les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, La Documentation française, p. 337-350.

Bonvalet C., Lelièvre É., 2012, *De la famille à l'entourage. L'enquête Biographies et entourage*, Paris, Ined, 472 p.

Bonvalet C., Ogg J., 2009, *Les baby-boomers : une génération mobile*, Paris, Éditions de l'Aube, 256 p.

Caradec V., 2005, « Les “supports” de l'individu vieillissant. Retour sur la notion de “déprise” », in Caradec V., Martuccelli D. (dir.), *Matériaux pour une sociologie de l'individu : perspectives et débats*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 25-42.

21. Pour poursuivre cette réflexion, voir dans ce numéro la rubrique « Entretien avec », où l'interviewé signale néanmoins l'importance de ne pas affaiblir la sociabilité des personnes âgées suite à un déménagement dans un autre quartier ou une autre commune.

Cribier F., Duffau M.-L., Kych A., 1990, « Mobilité résidentielle et stratégie dans les 15 ans qui suivent la retraite : suivi d'une génération », in Hibert T., Roussel L. (dir.), *La nuptialité : évolutions récentes en France et dans les pays développés*, Congrès et colloques, 7, Ined, p. 283-296.

Daatland S.O., Herlofson K., 2003, « Les normes de responsabilité familiale dans les pays européens : contrastes et similarités », *Retraite et société*, 38, p. 15-47.

Delance P., Vignolles B., 2017, « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants », *Insee Références*, p. 55-73.

Delbès C., Gaymu J., 2002, « Le choc du veuvage à l'orée de la vieillesse : vécus masculin et féminin », *Population*, 57 (6), p. 879-909.

Delbès C., Gaymu J., 2003, « Passé 60 ans : de plus en plus souvent en couple ? », *Population et sociétés*, Ined, 389, p. 1-4.

Deschavanne É., Tavoillot P.-H., 2007, *Philosophie des âges de la vie*, Paris, Grasset, 544 p.

Driant J.-C., 2007, « La mobilité des personnes âgées dans le marché du logement : une approche dynamique », in Bonvalet C., Drosso F., Benguigui F., Huynh P., *Vieillesse de la population et logement. Les stratégies résidentielles et patrimoniales*, Paris, La Documentation française, p. 247-266.

Gallou R., Aouici S., Lefrançois C., Bonvalet C. (dir.), 2019, « Vers de nouvelles dynamiques de mobilité résidentielle à la retraite. L'enquête Amare (Ancrage et mobilité résidentielle à la retraite) », *Les Cahiers de la Cnav*, 13, 253 p. [en ligne].

Gallou R., 2021 (présent numéro), « Déménager au cours de la retraite, la recherche d'un équilibre entre idéal et compromis », *Retraite et société*, 86, p. 91-116.

Grafmeyer Y., 2010, « Approches sociologiques de choix résidentiels », in Authier J.-Y., Bonvalet C., Lévy J.-P. (dir.), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels*, Lyon, PUL, 428 p.

Guichard-Claudic Y., 2001, « Le choix résidentiel de communes rurales bretonnes au moment de la retraite. Des enjeux identitaires diversifiés », *Espace, population, sociétés*, 19 (1-2), p. 139-150.

Kaufmann V., Widmer É.D., 2005, « L'acquisition de la motilité au sein des familles. État de la question et hypothèses de recherche », *Espaces et sociétés*, 120-121, p. 199-217.

Laferrère A., Angelini V., 2009, « La mobilité résidentielle des seniors en Europe », *Retraite et société*, 58 (2), p. 87-107.

Membrado M., Rouyer A. (dir.), 2013, *Habiter et vieillir. Vers de nouvelles demeures*, Toulouse, Érès, 278 p.

Nowik L., 2014, « La mobilité résidentielle des retraités », in Hummel C., Mallon I., Caradec V. (dir.), *Vieillesse et vieillissements. Regards sociologiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 257-270.

Nowik L., 2016, *L'avancée en âge dans les sociétés de la longévité*, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense, 294 p. [[en ligne](#)].

Ogg J., Renaut S., 2005, « Le soutien familial intergénérationnel dans l'Europe élargie », *Retraite et société*, 46 (3), p. 30-57.

Ogg J., Bonvalet C., Gallou R., 2012, « Patrimoine immobilier et retraite : regard sur les couples », *Retraite et société*, 62 (1), p. 59-78.

Renaut S., 2020, « Vieillir en couple, rôle du conjoint aidant et (non-)recours aux professionnels », *Gérontologie et société*, 42 (161), p. 117-132.

Sanderson J.-P., 2021 (présent numéro), « Mobilité de retraite et mobilité post-retraite en Belgique : qui a migré, migrera ? », *Retraite et société*, 86, p. 71-89.

Thalineau A., Nowik L., 2009, « Être en "milieu de retraite" et choisir de vivre ailleurs », *Lien social et politiques*, 62, p. 99-110.

Thomsin L., 2001, « Les mobilités de la retraite », in Legrand M. (dir.), *La retraite : une révolution silencieuse*, Toulouse, Érès, p. 223-242.